

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011  
28-29 JUILLET 2011**

**N°2011/E6/67**

**QUESTION ORALE POSEE PAR Mme Rosy FERRI-PISANI**

**GROUPE « CORSE SOCIAL DEMOCRATE »**

**OBJET** : Problématiques relatives à l'hospitalisation des enfants corse sur le continent.

Monsieur Le Président,

En créant la Direction du développement social, vous avez marqué l'intérêt fort que vous portez à la problématique du sanitaire et du social.

En effet, même si La Collectivité Territoriale de Corse n'a pas de compétence légale en la matière, vous avez souhaité impulser une politique volontariste destinée à améliorer la situation médico sociale de la population insulaire. Cette démarche très attendue par les citoyens correspond bien à un besoin de plus en plus important compte tenu des handicaps permanents insulaires que le contexte de crise ne fait qu'accentuer.

Heureuse de cette initiative, j'aimerais attirer votre attention sur le cas particulier des enfants malades qui sont soignés sur le continent et des nombreuses difficultés que rencontrent les parents du fait de notre insularité.

Le parcours de ces parents avec leur enfant malade est long, souvent empreint d'espoir et de désespoir et se décline en plusieurs phases.

Dans la phase d'urgence, les parents doivent faire face à l'annonce du diagnostic souvent grave les obligeant ainsi à partir sur le continent en urgence. Leur vie bascule en quelques secondes.

Ils doivent alors très rapidement prendre les dispositions relatives à leur transfert sur le continent, à la réorganisation de la cellule familiale et à l'activité professionnelle.

A ce stade, et en terme de transport, les parents ont quelquefois des difficultés pour obtenir des billets d'avion lorsque les vols sont complets et lorsque le diagnostic est posé à des heures tardives, les empêchant ainsi d'avoir un interlocuteur de la compagnie aérienne qui pourrait prendre la demande de priorité en considération.

Les pédiatres du Centre Hospitalier de la Miséricorde signalent qu'ils sont régulièrement confrontés à ce problème.

Ensuite, il y a le stade de l'admission de l'enfant qui se fait généralement pour nos enfants corses à l'Hôpital de La Timone. L'enfant est alors pris en charge médicalement et un protocole de soins est mis en place.

Parallèlement, à la prise en charge médicale, l'assistante sociale du service évaluera la situation sociale des parents, donnera une information sur l'accès aux droits, sur les possibilités d'hébergement et constituera les dossiers nécessaires à la prise en charge.

Malgré le sérieux du travail effectué par les services sociaux, les parents sont confrontés :

- à l'attente de la mise en place des aides ;

- au problème de l'hébergement : A l'hôpital, un seul parent est autorisé à rester la nuit avec son enfant. Les familles ne peuvent pas toujours bénéficier des chambres (Maison Mac Donald) ou des appartements (Un toit pour mes parents à Marseille) qui permettent d'accueillir un des parents à moindre coût .Ceci en raison d'une forte demande et malgré tous les efforts consentis par les associations qui font le maximum pour répondre à la demande et je pense notamment à l'association « Un toit pour mes parents ».

Le problème de l'hébergement est donc important car il engendre des frais d'hôtel élevés quelquefois sur une longue période. Des frais d'hôtel qui peuvent concerner toute la famille lorsque l'enfant ne relève pas d'une hospitalisation normale, n'a pas le droit de rentrer en Corse, mais doit rester à proximité de l'Hôpital.

- au manque d'information sur les différentes structures existantes de l'île (services sociaux des collectivités locales et des caisses, associations, association de la Marie-Do et comités départementaux de la ligue contre le cancer, Conseils Généraux) qui peuvent leur venir en aide par l'attribution d'une aide financière et ce en cas de besoin ;

- au coût des transports : Dans le cadre des maladies graves et tout au long de la maladie les allers retours entre la Corse et le continent sont fréquents. Un seul billet accompagnant est pris en charge par la sécurité sociale, l'autre billet est à la charge de la famille.

Les parents ayant des revenus corrects ont quelquefois du mal à faire face aux dépenses, ceux qui ont de faibles ressources sont encore plus fragilisés.

Dans leur détresse, certains parents ont la chance d'être entourés et soutenus par leur famille mais d'autres sont seuls.

Il est pourtant évident qu'un enfant a besoin de ses parents auprès de lui le plus souvent possible pour affronter cette épreuve car les traitements sont souvent lourds et entraînent d'importants effets secondaires. La présence des deux parents est obligatoire pour la signature du protocole de soins initial ou pour tout changement de traitement.

Les parents ont besoin d'être ensemble pour entendre les médecins faire le point sur l'état de santé de leur enfant car quelquefois les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants et c'est encore un coup de massue pour ces familles.

La charte européenne des enfants hospitalisés précise :

-qu'un enfant a le droit d'avoir ses parents auprès de lui jour et nuit quel que soit son âge ou son état ;

-qu'il faut encourager les parents à rester auprès de leur enfant et qu'il faut offrir pour cela toutes les facilités matérielles sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

Monsieur le Président, je voudrais rajouter que les corses sont sensibles à la problématique des enfants malades. Il existe une véritable solidarité entre corses à l'intérieur et à l'extérieur de l'île.

Dans les hôpitaux sur le continent, les corses se reconnaissent à leur accent, à leur langue et là il n'y a plus des corses d'Ajaccio, de Bastia, de Venaco, de Sartène ou de Cozzano, il y a tout simplement des corses qui se lient d'amitié, qui s'entraident et se soutiennent au quotidien pour accompagner leurs enfants malades.

Toute la disponibilité des parents doit pouvoir être uniquement axée sur la santé de l'enfant.

Les réponses, Monsieur Le Président, sont actuellement insuffisantes car non formalisées et pas toujours connues par les personnes concernées.

Cette situation dramatique qui perturbe l'équilibre psychologique et financier nécessite une approche réfléchie, collective, solidaire et pérenne.

En tant qu'élus, cette responsabilité nous incombe.

Il n'existe pas à ce jour :

- de charte ou de convention qui prévoit expressément la prise en charge d'un bout à l'autre du parcours du combattant de ces familles ;
- de plaquettes d'information ;
- de service qui pourrait renseigner et orienter les familles (guichet unique ou mise en place d'un numéro vert) ;
- de logements suffisants ;
- de conventions de partenariat avec les structures hôtelières et avec les associations ;
- de conventions avec les compagnies aériennes et avec les compagnies maritimes ;
- de conventions avec les caisses de sécurité sociale.

Il apparaît primordial aujourd'hui qu'une réponse simple et lisible pour l'ensemble de la population puisse être apportée pour soulager ces familles meurtries par la maladie de leur enfants.

Monsieur Le Président, je connais le souci du bien commun et la sensibilité qui est la votre pour traiter tout ce qui peut soulager les souffrances .Je sais que vous avez déjà réfléchi à cette problématique car vous avez inscrit dans le budget, une ligne relative à l'aide à l'hébergement des parents d'enfants résidant en Corse et hospitalisés sur le continent.

Monsieur Le Président , à travers la direction du développement social ,quel type de réponse souhaitez vous mettre en place pour coordonner et mettre en synergie l'ensemble des institutions civiles et administratives, les associations et les différentes structures pour permettre d' adoucir certaines situations, d'apporter la quiétude aux familles désemparées par leur situation familiale et sociale aggravées et pour que les familles ne subissent pas la double peine de la maladie angoissante et des difficultés matérielles ?

Je vous remercie.

